



PREFET DU DOUBS

## ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE

L A V E R N A Y

1 7 E T 2 4 M A R S 2 0 2 4

### A L ' A T T E N T I O N D E S C A N D I D A T S

#### DEPOT DES CANDIDATURES

- Tous les candidats doivent déposer candidature en Préfecture pour le **1<sup>er</sup> tour** de scrutin :  
**Lundi 26, Mardi 27, mercredi 28 février 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.  
**Jeudi 29 février 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

- Si le nombre de candidats au 1<sup>er</sup> tour est inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, de nouveaux candidats pourront déposer leur candidature pour le **2<sup>nd</sup> tour** de scrutin :  
**Lundi 18 mars 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30  
**mardi 19 mars 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

#### PIECES A FOURNIR

- Formulaire Cerfa n°14996-03
- Copie d'un justificatif d'identité du candidat
- Justificatifs de l'éligibilité indiqués au verso du formulaire Cerfa, selon votre situation (électeur dans la commune / électeur dans une autre commune / non inscrit sur une liste électorale).

#### ADRESSE DE DEPOT

**Préfecture du Doubs**  
**Bureau des élections – n° 116**  
**Espace Chamars – 3 avenue de la Gare d'Eau**  
**BESANCON**

**La candidature doit être déposée personnellement par le candidat, ou par son mandataire.**

Un récépissé de dépôt sera délivré au déposant, par le bureau des élections, à réception de la candidature.

Aucun autre mode de transmission (par voie postale ou électronique) ne sera accepté.

Les informations générales et les formulaires pour cette élection sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture du Doubs à l'adresse suivante :

<https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Les-Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles>

Pour toute information complémentaire : [pref-service-election@doubs.gouv.fr](mailto:pref-service-election@doubs.gouv.fr)